

# CIERC

club d'investissement

dans les énergies renouvelables citoyennes



## Un moyen pour financer :

### Un C.I.E.R.C.:

- est un groupe constitué de 5 à 20 personnes
- récolte du financement auprès de ses membres
- devient actionnaire de la SAS EOLA Développement

Un C.I.E.R.C. participe à l'A.G. de la SAS EOLA Développement, et élit les 2 représentants du collège des clubs au Comité de Direction de la SAS.

Son fonctionnement est démocratique et solidaire :

- Création d'un compte bancaire en indivision
- Désignation par l'Assemblée générale d'un gérant et d'un trésorier
- Possibilité de racheter des parts entre membres du club ou d'un autre club

Chacun investit comme et quand il le souhaite.

Lorsque le parc éolien tournera, chacun recevra des dividendes en fonction du nombre d'actions qu'il possède.

### Février 2015 :

- 25 clubs d'investisseurs
- plus de 250 investisseurs dans ces clubs
- plus de 450 000 € collectés

### Juillet 2015 :

- 42 clubs d'investisseurs
- plus de 500 investisseurs
- 1 100 000 € collectés

Pour créer un club, ou pour rejoindre un club existant :

Eoliennes en Pays d'Ancenis - 14, route des Branchères  
La Haute Branchère – 44850 LE CELLIER

Site : <http://eoliennes-ancenis.fr> - Mel : [contact@eoliennes-ancenis.fr](mailto:contact@eoliennes-ancenis.fr)

**EOLA**  
Développement



Société par Actions Simplifiée éolien citoyen



## Un outil pour faire aboutir le projet :

Une société au service de l'association EOLA pour la construction d'un parc éolien.

Une gouvernance citoyenne pour faire les choix en matière de développement et pour gérer des fonds citoyens.

Le Conseil de Direction est composé de

- 3 membres élus parmi le collège des fondateurs et disposant de 40% des voix
- 2 membres représentant les particuliers et les CIERC (30% des voix)
- 1 membre représentant les collectivités (30% des voix)

Charte :

Les projets financés doivent répondre aux critères suivants :

- Ancrage local : participation majoritaire des particuliers (et leurs groupements), des collectivités locales, garantissant le contrôle dans la durée.
- Finalité non spéculative : la rémunération du capital est limitée, une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens et des actions de solidarité.
- Gouvernance : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de type coopératif, transparent et clair.
- Ecologie : la société d'exploitation est engagée durablement et volontairement dans le respect de l'environnement, du niveau planétaire jusqu'au niveau local, et dans une démarche de réduction des consommations énergétiques.

Eoliennes en Pays d'Ancenis - 14, route des Branchères

La Haute Branchère – 44850 LE CELLIER

Site : <http://eoliennes-ancenis.fr> - Mel : [contact@eoliennes-ancenis.fr](mailto:contact@eoliennes-ancenis.fr)